

Toulouse, le 04 juin 2025

## Arrêté n° A62-2025

### portant mise en service d'un surpresseur sur le réseau d'eau potable sur la commune de Mascarville

#### Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 13 février 2025 ;

**Vu** l'arrêté A14-2025 du 13 février 2025 déléguant les fonctions à effet d'exercer les fonctions de M. Gilbert HEBRARD comme Vice-Président de RESEAU31 ;

**Vu** le Règlement Intérieur du Service d'Eau Potable du 20 mai 2019 ;

**Vu** les statuts de Réseau31 ;

**Vu** les compétences transférées par la Communauté de Communes Terres du Lauragais en matière d'eau potable ;

**Vu** le programme de travaux voté par les élus de Réseau31 dont l'opération n°200071298-009 de mise en œuvre d'un groupe de surpression dans le réservoir de Mascarville afin de résoudre les problèmes de d'insuffisance en pression de desserte d'eau potable dans la zone d'influence de ce réservoir.

**Vu** le marché de travaux n° 95A2022 notifié le 24/11/2022 à l'entreprise HYDRO ELEC SERVICES sise à ESCORNEBOEUF (32) pour un montant de 87 750,00€HT pour lequel le DGD a été notifié à 86 614,89€HT y compris révision ;

**Vu** l'autorisation de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie en date du 20/07/2023 de remettre en service du réservoir de Mascarville après la réalisation des études puis des travaux et des essais de potabilité ;

**Considérant** que le montant de l'opération n°200071298-009 « de mise en œuvre d'un groupe de surpression dans le réservoir de Mascarville » sur la commune de Mascarville s'établit à 100 000,00 € HT y compris la maîtrise d'œuvre ;

**Considérant** que la maîtrise d'œuvre de cette opération a été assurée par RESEAU31 ;

**Considérant** que les travaux ont été réceptionnés sans réserves le 21/02/2024.

**Considérant** que cette opération est constituée des travaux suivants :

- Mise en place d'un groupe de surpression comprenant 4 pompes, chacune d'une puissance de 2,2kw et de débit pouvant varier de 16,5m<sup>3</sup>/h à 65m<sup>3</sup>/h. La pression de sortie varie entre 3,0 et 3,2 bars.
- Pose des équipements hydrauliques annexes comprenant : les conduites en acier 316L, vanne pilotée ; capteurs de pression, clapets, ballon de compensation.
- Mise en place d'un système de télésurveillance fonctionnant par GSM.

### Arrête

**Article 1 :** La mise en service d'un groupe de surpression en sortie du réservoir de Mascarville sur la commune du même nom est fixée au 16/06/2023 ;

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché et notifié aux intéressés.



**Gilbert HEBRARD**  
1<sup>er</sup> Vice-Président